



# COMPTE RENDU

**DU  
10/03/2022**



## Table des matières

PRESENTS.....	3
Ordre du jour.....	4
Compte rendu .....	5
Projets de délibération.....	5
INFORMATION MISSION.....	15

# PRESENTS

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Julien en Born sous la présidence de Monsieur Arnaud GOMEZ à 18H.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 14

Nombre de délégués suppléants présents votants : 6

Nombre de délégués suppléants présents non-votants : 0

Nombre de délégués représentés : 1

**Nombre de votants : 21**

Cf. feuille d'émargement en fin de document.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer légalement.

# Ordre du jour

## ◆ Délibération

- Compte rendu du Comité syndical du 26 janvier 2022
  
- 1. Stratégie de développement local : LEADER-OS5
- 2. Contrat de développement et de transitions
- 3. RSU, Bilan social 2020
  
- ~~4. Demande de subvention Mobilités (LEADER-Région)~~
- ~~5. Création d'un CDD de 3 ans au poste de chargé de mission « Mobilités »~~
  
- 6. Compte de gestion
- 7. Compte administratif
- 8. Affectation des résultats
- 9. Budget Primitif 2022
- 10. Participation financière des Communautés de Communes

## ◆ INFORMATION MISSION

1. NOMAD
2. LEADER
3. DIRECTION

Le Président commence la séance à 18H05, rappelle l'ordre du jour et l'importance de ce comité, avec le vote du budget.

# Compte rendu

Compte rendu du Comité syndical du 26 janvier 2022 a été envoyé aux membres du comité.

Monsieur le Président invite les membres à faire part de leur commentaire.

**Aucune question, ni observation n'est faite.**

# Projets de délibération

## Stratégie de développement local : LEADER-OS5

---

Monsieur le Président RAPPELLE :

- Le courrier du 23 décembre 2021 du Président Alain ROUSSET.
- Appel à candidature auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027.

Monsieur le Président PROPOSE :

- De VALIDER l'acte de candidature, pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027, par le PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent
- DE VALIDER le nom du Groupe d'Action Local « GAL du Pays Landes Nature Côte d'Argent ».

**Le Président met au vote la présente délibération**

Question : NON

Opposition : NON

Abstention : NON

**Le comité syndical la valide à l'unanimité.**

# Contrat de développement et de transitions

---

Monsieur le Président RAPPELLE :

- Le courrier du 23 décembre 2021 du Président Alain ROUSSET.
- Le comité de pilotage de lancement du 11 février 2022.
- Que l'enjeu premier pour la Région, c'est de voir comment elle peut être aux côtés des territoires et en proximité avec eux », mais aussi d'accompagner tous leurs projets sur les différents enjeux que sont « l'habitat, la formation, la mobilité, l'emploi, le développement économique, l'attractivité, la ruralité. »
- Que les prochains contrats de territoire ou encore, contrats de développement et de transitions mettront en avant les projets en lien avec la feuille de route Néo Terra dédiée à la transition écologique et énergétique.
- Que le prochain contrat devrait débuter en 2023 pour un premier cycle de trois ans. Dans la continuité de l'ancienne génération de contrats, et qu'il sera la base d'une démarche de co-construction entre la Région et notre territoire.
- Que les contrats se baseront fortement sur la mise à disposition d'une ingénierie (élaboration et conduite des projets).
- Que les contrats seront aussi des contrats intégrateurs des politiques sectorielles de la Région, notamment du volet territorial des fonds européens.
- Que l'attractivité étant le socle d'un bon développement économique et social pour un territoire, la Région soutiendra les territoires en déprise dans le cadre de sa politique contractuelle. La Région permettra également l'émergence "d'une alternative aux pôles urbains et participer au développement d'un certain nombre de service en cœur de bourgs : sur l'habitat, le commerce, l'accès aux services publics ou encore la mobilité."

Monsieur le Président PROPOSE :

- De VALIDER l'acte de candidature au prochain contrat de territoire proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine : contrat de développement et de transitions, par le PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent
- DE METTRE en place dès aujourd'hui le processus de concertation nécessaire à la signature de ce contrat
  - Avec les acteurs locaux (EPCI, Communes, acteurs privés, partenaires)

**Le Président met au vote la présente délibération**

Question : NON

Opposition : NON

Abstention : NON

**Le comité syndical la valide à l'unanimité.**

## RSU, Bilan social 2020

---

Monsieur le Président RAPPELLE :

- Qu'à partir de 2021, les employeurs des trois versants de la Fonction publique élaborent chaque année au titre de l'année civile écoulée, un Rapport Social Unique qui regroupe notamment les éléments actuellement intégrés dans le rapport sur l'état de la collectivité (bilan social), ainsi que dans le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes, et ceux portant sur les mises à disposition et le handicap ;
- Que ce rapport doit être rendu public par l'autorité compétente sur son site internet ou, à défaut, par tout autre moyen permettant d'en assurer la diffusion

Monsieur le Président PROPOSE :

- De prendre acte du RSU 2020 du PETR et de le publier sur son site internet [www.payscotedargent.com](http://www.payscotedargent.com)

**Le Président met au vote la présente délibération**

Question : NON

Opposition : NON

Abstention : NON

**Le comité syndical la valide à l'unanimité.**

~~**Demande de subvention Mobilités (LEADER Région)**~~

---

Retrait de la délibération

~~**Création d'un CDD de 3 ans au poste de chargé de mission  
« Mobilités »**~~

---

Retrait de la délibération.

Concernant les deux délibérations prévues à l'ordre du jour sur la mobilité (la demande de subvention et la création d'un CDD de 3 ans), le Président propose de les retirer et d'exprimer les enjeux et positions de chacun sur ce sujet.

Pour donner suite aux séminaires, aux enquêtes et à certains PLH en cours (Programme local de l'habitat), la mobilité est un enjeu qui revient régulièrement que ce soit pour des problématiques écologiques, sociales et économique. Problématiques présentes sur les trois territoires.

Le besoin de mobilité, a fait l'objet d'une étude et d'une discussion avec les 3 communautés de communes sur la nécessité et la pertinence d'avoir ou non un chargé de mission à l'échelle du Pays, notamment :

- Sur la problématique du choix de la prise de compétence par Côte Landes Nature qui a la compétence mobilité contrairement aux communautés de communes de Mimizan et des Grands Lacs.
- Au niveau des ressources humaines : bien que la communauté de commune de Mimizan souhaite recruter un agent mobilité douce à temps partiel, un chargé de mission recruté par le Pays financé à 80 % permettrait de mutualiser cette mission de manière plus étendue et pour tout le territoire en prenant en compte les spécificités de chacun et en collaborant avec les différents acteurs du territoire et extérieurs au territoire.
- Sur la problématique de la cohérence ou non des bassins de mobilité avec :
  - o Côte Landes Nature et son bassin de mobilité vers Dax
  - o Mimizan, qui est au centre
  - o Grands Lacs et son bassin de mobilité vers le bassin d'Arcachon

La Région soutiendra cette année seulement 4 territoires sur les 52. Grâce à l'étude et à l'avancée du Pays, la Région pourrait nous choisir pour un contrat de mobilité. Cela implique une aide financière. Les PETER ont été choisis par la Région comme périmètre pour signer des contrats de mobilité. Sans signature, il y aura un blocage à durée non déterminé sur la possibilité de financement des projets.

Cependant, pour cela il doit avoir l'accord des trois présidents des 3 communautés de communes. A ce jour, le Président de la communauté de commune de Mimizan, Xavier Fortinon, n'est pas favorable à un recrutement d'un chargé en mobilité à l'échelle du Pays.

**Monsieur le Président, invite Françoise DOUSTE, Présidente de la communauté de commune des Grands Lacs à prendre la parole à ce sujet.** Elle explique, que la communauté de commune des Grands Lacs n'a aucun technicien pour répondre à cette problématique. Bien que chaque communauté de commune à un bassin de mobilité différent il y a des possibilités de mettre en place des pratiques et des projets communs sur l'ensemble du territoire. On est actuellement un territoire innovant qui pourra bénéficier de l'aide de la Région. Il ne faudrait pas laisser passer cette opportunité. Une étude a été effectuée pour le territoire et a pu démontrer que le Pays pouvait être l'échelle pertinente pour y apporter des solutions par le biais d'un chargé de mission « mobilités ».

**Monsieur le Président, invite également Philippe MOUHEL, Président de la communauté de commune Côte Landes Nature à prendre la parole.** Il spécifie, que le recrutement d'un chargé de mission à l'échelle du Pays n'impacte pas les décisions de chacun. Bien qu'il soit le seul à avoir pris cette compétence cela permettra un appui sur tout ce qui pourrait être mis en place. L'échelle du Pays est parfois incomprise des élus, et donne l'impression d'une strate en plus. L'ingénierie mise en place par le Pays doit servir l'ensemble des communes et communautés de communes pour aider à monter les différents dossiers et contrats. Des discussions doivent être prises ensemble pour aborder concrètement la problématique de la mobilité.



**Françoise DOUSTE**, rajoute qu'une commission à l'échelle du Pays sur la mobilité pourrait rassembler l'ensemble des élus du territoire impliqués sur ce sujet.

**Le Président Arnaud GOMEZ**, rajoute également que cette compétence si elle est prise au niveau du Pays pourra se faire « à la carte » en fonction des spécificités de chacun.

**Marie France DELEST**, élue à Mimizan souhaite porter la parole de Monsieur Fortinon, pour la communauté de communes de Mimizan.

Monsieur FORTINON souhaite prendre sa décision après le rendez-vous fixé par la Région le 15 mars.

Bien que le bassin de la mobilité soit défini par la Région au niveau du Pays, les trois territoires n'ont pas du tout le même bassin de mobilité. Cette délimitation est un peu limitée. Monsieur FORTINON pense que le périmètre du PETR est une trop petite échelle pour pouvoir traiter des enjeux de mobilité.

Financièrement le faire au niveau du Pays a un coût et se rajoute déjà aux autres recrutements qui ont eu lieu dernièrement. D'autant qu'un recrutement à 50 % est déjà en cours pour le territoire de la Communauté de communes de Mimizan et que le schéma cyclable a bien avancé comme les liaisons Biscarrosse et Pontenx-les-Forges.

La fiche de poste doit être rediscutée, notamment la rémunération qui impactera le financement des trois communautés de commune.

Il faut trouver un consensus ensemble.

**Le Président**, reprend la parole et spécifie que le 15 mars est une réunion de présentation et ne donne pas lieu à une prise de décision. Les décisions ont déjà été prises, le périmètre des bassins de mobilité arrêté ainsi que celui des contrats de mobilité. Bien que la cohérence puisse être remise en question concernant l'échelle du Pays, la Région a arrêté sa décision.

Coralie SEWERYN complète en spécifiant que le COM peut être portée par la structure portant les contrats « DATAR ». Ce qui est le cas du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Pour le schéma cyclable, Monsieur le Président fait le constat d'un problème de concertation entre les Communautés de Communes et qu'un chargé de mission en commun aurait pu et pourrait trouver des solutions plus facilement.

Pour la fiche de poste rien n'a été décidé sur sa fonction exacte. C'est pourquoi elle est pour l'instant exhaustive. Elle sera revue dès que la décision sera prise à ce sujet.

## Compte de gestion

---

Monsieur le Président RAPPELLE :

- Que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Mimizan à la clôture de l'exercice
- Que le compte de gestion est un état de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer
- Que le compte de gestion reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés
- Que le compte de gestion a été vérifié en état par l'ordonnateur

Monsieur le Président PROPOSE :

- De voter le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le receveur visé et certifié conforme avec le compte administratif édité par l'ordonnateur (sans observations de sa part)

**Le Président met au vote la présente délibération**

Question : NON

Opposition : NON

Abstention : NON

**Le comité syndical la valide à l'unanimité.**

## Compte administratif

---

Monsieur le Président rappelle quelques éléments de la note de synthèse envoyée aux membres du comité.

Au niveau de l'investissement il y a un déficit minime de 1 492.50 € lié aux renouvellements nécessaires des équipements vétustes. Au niveau du fonctionnement il y a un excédent à hauteur de 175 114.42 €. Excédent à relativiser car des dépenses sont encore à régulariser, notamment le paiement du bureau d'étude du projet de territoire en 2022. L'excédent permettra aussi l'accompagnement de manière générale sur les différentes contractualisations et à réduire la participation des communautés de communes s'il y a recrutement d'un chargé de mission mobilité. Le but étant aussi de réduire l'excédent sur toute la durée du mandat et également d'en conserver un a minima pour financer la révision du projet de territoire du début du prochain mandat.

A noter que l'année 2020 est marquée par la covid. Les activités ont été aux ralenties. Aucun nouveau projet et aucun événement n'ont pu avoir lieu. Le personnel du Pays n'était pas au complet notamment avec l'absence d'un gestionnaire LEADER, et le recrutement d'un seul chargé d'accueil au lieu de deux habituellement.

En 2021, un retour quasi à la normale avec une équipe au complet et la relance de l'ensemble de ses activités tout en optimisant les dépenses publiques avec notamment la mises à jour des contrats.

Après ces précisions, le Président quitte la salle et sera remplacé par Madame Françoise DOUSTE.

Madame la vice-Présidente RAPPELLE :

- Que le compte administratif reprend toutes les opérations de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'année
- Que les données du compte administratif sont identiques à celles présentes dans le compte de gestion
- Qu'une note de synthèse est fournie en annexe pour la bonne compréhension de chacun de l'exécution budgétaire.
- Que l'exécution budgétaire des dépenses et des recettes réelles entre les sections de fonctionnement et d'investissement se répartit de la façon suivante au 31 décembre 2021 :

	<b>Mandats émis 2021</b>	<b>Titres émis 2021</b>	<b>Report de l'excédent 2020</b>	<b>Résultat à reporter en 2022</b>
<b>Fonctionnement</b>	284 857.48 €	322 497.83 €	138 966.57 €	176 606.92 €
<b>Investissement</b>	51 492.50 €	0 €	50 000€	- <b>1 492.50</b>

**Résultat de clôture de l'exercice 2021 : + 176 606.92 € en fonctionnement et de – 1 492.50€ en investissement.**

Madame la vice-Présidente PROPOSE :

- De voter **le compte administratif de l'exercice 2021**
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapprochant à ces décisions

**Madame la vice-Présidente met au vote la présente délibération**

Question : NON

Opposition : NON

Abstention : NON

**Le comité syndical la valide à l'unanimité.**

## Affectation des résultats

---

Monsieur le Président rappelle que le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2021 est de 176 606.92€ et le résultat cumulé d'investissement de l'exercice 2021 et de – 1 492.50€.

### **M. Le Président propose :**

- D'affecter 1 492.50€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068.
- De reporter l'excédent de fonctionnement 2021 restant au budget 2022 + **175 114.42€ au chapitre 002 et le déficit d'investissement de 1 492.50€ au chapitre 001.**
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapprochant à ces décisions

### **Le Président met au vote la présente délibération**

Question : OUI

Eliane PUJOS s'interroge sur le détail du montant de 176 606.92 €. Le Président précise qu'il y a bien un excédent de fonctionnement de 176 606.92 € mais avec le déficit d'investissement de – 1492.50 € à couvrir, on se retrouve bien avec un excédent global reporté de 175 114.42 €.

Opposition : NON

Abstention : NON

**Le comité syndical la valide à l'unanimité.**

## **Budget Primitif 2022**

---

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022. Un débat sur les orientations budgétaires a eu lieu le 26 janvier avec la présentation des missions et ambitions du Pays pour 2022.

Il rappelle les différents projets prévus pour l'année 2022 : terminer la révision de projet de territoire, contractualisation avec les services de la Région pour le Contrat de développement et de transitions ainsi que pour la nouvelle programmation Européenne 2021-2027, de nouvelles activités pour la mission Nomad.

Une note du budget primitif a été envoyée en appui.

Les contributions des trois communautés de commune en 2021 n'ont pas été augmentées alors que la structure a été renforcée et qu'auparavant elle fonctionnait difficilement avec du personnel non remplacé.

En 2022, une augmentation de 10 % de ces contributions est prévue, les amenant au total à 200.000 €, pour conforter le fonctionnement actuel du Pays. Il est proposé pour plus de visibilité de geler l'appel à participation pour 3 ans et donc de 2022 à 2024 car la configuration du Pays devrait rester stable. L'excédent reporté paraît suffisant pour supporter la hausse inévitable des charges de fonctionnement. Ces contributions auraient été amenées à 210 000 € avec un chargé de mission mobilité.

Le Président confirme qu'une convention territoriale sera proposée cette année aux trois Communautés de Communes.

Pour le budget primitif soumis au vote, il précise que les modifications ont été effectuées pour enlever les charges et recettes liées à la mission mobilité retirée. Le budget n'est donc plus équilibré à 566.236.12 € en fonctionnement mais à 505 606.12 € et en investissement à 11 000€ au lieu de 26 000€.

Monsieur le Président RAPPELLE :

- Que le budget présenté permettra de mener à bien les missions du Pays Landes Nature Côte d'Argent
- Qu'une note de synthèse accompagne la présente délibération

- Que les missions du Pays sont animées par les collaboratrices suivantes : Mélissa JOSUE (Responsable Nomad'), Aude VERGORI (Gestionnaire LEADER et Pays), Marie TALEDEC (Animatrice LEADER), Célia LAVAUD (chargé de mission Développement) et conduites par Coralie SEWERYN.
- Que le budget primitif est composé de 2 sections comme suit :

	Dépenses 2022		Recettes 2022
<b>Total fonctionnement</b>	505 606.12 €		505 606.12 €
<b>Total investissement</b>	11 000 €		11 000 €

Monsieur le Président PROPOSE :

- D'APPROUVER le budget primitif 2022 (note de synthèse et tableau joint en annexe)
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de tous financeurs susceptibles d'être sollicités
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget

Question : OUI

**Marie-France DELEST**, élue à Mimizan souhaite porter la parole de Monsieur Fortinon, pour la communauté de communes de Mimizan.

La Communauté de communes de Mimizan constate que les résultats des exercices précédents permettent pour 2022 de ne pas augmenter les cotisations des Communautés de Communes, en l'état actuel des contractualisations et des subventions reçues.

Il est proposé aux membres du comité syndical représentant la Communauté de communes de Mimizan de voter contre l'augmentation constatée pour 2022.

La Communauté de communes de Mimizan préférerait que le Pays fasse appel à une ligne de trésorerie plutôt que de faire appel aux Communautés de Communes ce qui permettrait au Pays d'avoir un fonds de roulement.

Énonce que les excédents du Pays devraient permettre de ne pas impacter les contributions des communautés de communes et demande également de verser la contribution en deux fois avec le versement du solde au prorata des besoins réels. De manière général, le souhait est de verser des cotisations aux réels des besoins du Pays.

**Réponse du Président** : Un « pacte » pluriannuel va bientôt être mis en place. L'excédent actuel va permettre de financer certains projets encore en cours liés à la révision du projet de territoire, et l'accompagnement des contractualisations, de rembourser des créances et de faire fonctionner le Pays dans la durée en puisant chaque année dans son excédent. Le lissage de l'utilisation des excédents permettra d'éviter des variations d'appels à participation d'une année sur l'autre. Ce choix permet de donner plus de lisibilité aux communautés, leur assurant un gel à minima pour 3 ans de leurs contributions au fonctionnement du PETR.

**Le Président met au vote la présente délibération**

Opposition : OUI - 5 (Muriel MAS / Bernard VICHERY / Marie-France DELEST / Eliane PUJOS / Françoise LEINER)

Abstention : NON

**Le budget est voté à 16 voix POUR, 0 abstention et 5 voix CONTRE.**

## Participation financière des Communautés de Communes

---

Monsieur le Président RAPPELLE :

- Que conformément aux statuts du PETR, une contribution peut être demandée aux Communautés de Communes membres
- Que cette contribution par EPCI est décidée selon le calcul suivant :
  - 50 % population DGF
  - 50 % selon un potentiel fiscal de l'EPCI prenant en compte la CFE, la TH, la TFNB et la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle). Ce potentiel fiscal réduit est calculé en multipliant les bases de chaque EPCI par le taux moyen national de chaque taxe et en cumulant le montant obtenu avec Le DCRTP.

Monsieur le Président PROPOSE :

- De fixer les cotisations pour l'exercice 2022 comme suit,

	Cotisations 2022	Cotisations 2021
Communauté de Communes des Grands Lacs	100 647.37 €	92 499 €
Communauté de Communes de Mimizan	49 961.27 €	46 458 €
Communauté de Communes Côte Landes Nature	49 391.36 €	42 353 €
TOTAL	200 000 €	181 310 €

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapprochant à ces décisions.

**Monsieur le Président met au vote la présente délibération**

Question : Même interrogation sur les contributions des communes énoncé au vote du budget.

Opposition : **OUI** - 5 (Muriel MAS / Bernard VICHERY / Marie-France DELEST / Eliane PUJOS / Françoise LEINER)

Abstention : NON

**Le budget est voté à 16 voix POUR, 0 abstention et 5 voix CONTRE.**

# INFORMATION MISSION

## NOMAD

---

L'évolution de la mission NOMAD' devra être discutée sur les besoins du territoire et qui vont aujourd'hui au-delà de la saison estivale.

Concernant les chargés d'accueil Nomad', Chantal ONDRA est arrivée le 14 février pour ses missions habituelles d'accueil sur les secteurs de Mimizan et de Léon et sera aussi chargée de trouver des pistes pour la problématique du logement.

La deuxième chargée de mission arrivera fin avril pour le lieu d'accueil à Biscarosse-plage.

## LEADER

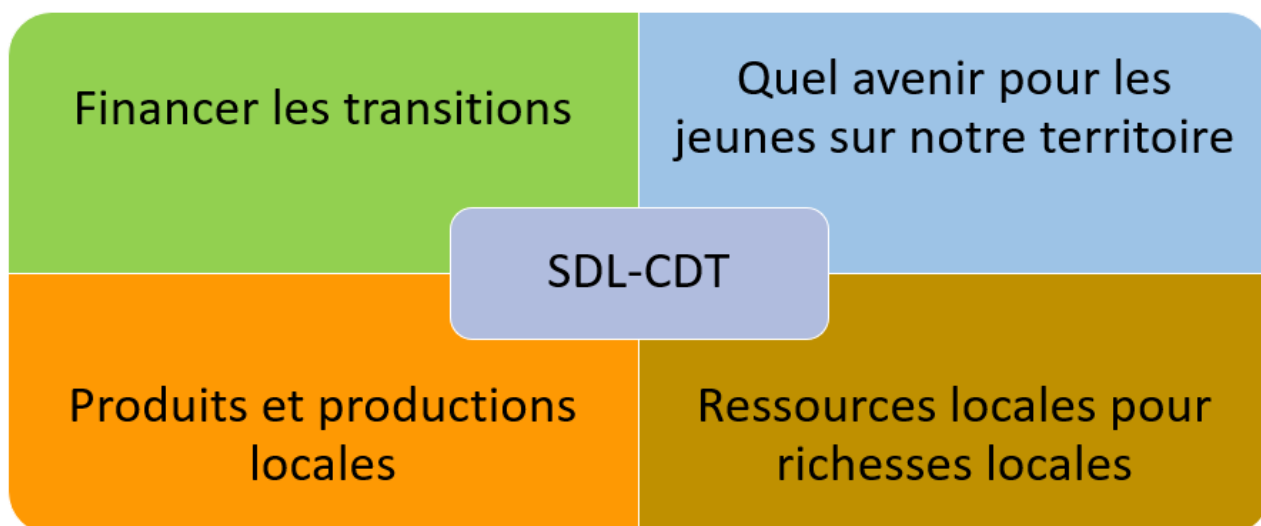
---

Confirmation de l'enveloppe supplémentaire pour le programme LEADER 2021-2022, à hauteur de 425 000€. Un financement est donc disponible pour les projets à sélectionner sur les prochains comités.

## DIRECTION

---

- 4 ateliers de concertation sont prévus dans le processus d'élaboration de la stratégie de développement local (LEADER/OS5) et le contrat avec la Région :





- Le nouveau site internet sera bientôt disponible courant avril pour le moment, le site est visible sur <https://payscotedargent.websenso.fr/> pour avis.

**Fin séance.**

**M. Arnaud GOMEZ**

*Président du Pays Landes Nature Côte  
d'Argent*



A circular stamp with the text "PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT" inside. The stamp is partially overlaid by a handwritten signature in black ink.